

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL

EN DATE DU 17 JUIL. 2020

PUY DU LAC NORD

PROJET D'UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE PUY DU LAC

Protocole sanitaire dans le cadre des procédures d'enquête publique

Le commissaire enquêteur, chargé de l'enquête publique, en concertation avec la commune de Puy-du-Lac et les pétitionnaires SARL CHAMPS FREESIA et SARL CHAMPS ECHEVERIA ont validé, lors d'une réunion en date du 12 juin 2020, l'ensemble des dispositions pour permettre l'accès en toute sécurité dans les locaux où se déroule l'enquête publique en conformité avec les consignes sanitaires élaborées par le Ministère de la Santé et du Travail et l'Agence Régionale de la Santé.

Ces mesures ne seront efficaces qu'avec la contribution active de chacun

Les contributeurs de l'enquête publique sont donc invités à respecter les consignes suivantes dans l'intérêt de tous et pour que cette consultation puisse se dérouler dans les meilleures conditions :

1) MAIRIE gestionnaire du lieu de consultation du dossier d'enquête et de permanence doit :

- Mettre en place un fléchage adapté conduisant au lieu où se tient la permanence ;
- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique pour désinfection à l'entrée de la salle ;
- Ne laisser introduire dans la salle où le commissaire enquêteur tient ses permanences qu'une personne à la fois, voire deux au maximum, en leur demandant, avant d'entrer de porter leur masque ;

2) PETITIONNAIRE : en accord avec le gestionnaire de site doit :

- Mettre en place un registre d'enquête dématérialisé par la société Préambles SAS sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2009>

Toutes les pièces constitutives du dossier d'enquête y sont consultables. Les personnes peuvent y consigner leurs observations.

3) COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : doit notamment :

- Procéder aux opérations de désinfection entre 2 visites lors de ses permanences ;
- Pouvoir prétendre à l'utilisation de son ordinateur portable personnel lors des permanences sous réserve que la commune mette à disposition un système de projection ;

La Rochelle, le 17 JUIL. 2020

Le Préfet



Nicolas BASSELIER